

COMMUNE NOUVELLE DE LOIR-EN-VALLÉE

Sarthe (72) – 2 044 habitants

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Conseil municipal – Vendredi 5 juin 2026 – 19h00

Mairie de Ruillé-sur-Loir – Salle du Conseil

Membres en exercice	Présents	Date de convocation
23	17	29 mai 2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Loir-en-Vallée, légalement convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis à la Mairie de Ruillé-sur-Loir, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick SETTIER, Maire.

Monsieur Patrick SETTIER déclare la séance ouverte et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Appel des conseillers municipaux

Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)
AUBRY Xavier	x	☐	MASSON Clément	x	☐
BELLAIR Olivier	x	☐	MAYEUR Pascale	☐	x
BORDIER Diego	x	☐	MICHAUX Élodie	x	☐
BUNEL Sonia	x	☐	MOUROT Isabelle	☐	☐
CADRAN Sylvie	x	☐	PATAUX Étienne	☐	x
CHASSANY Philippe	x	☐	PÉAN Nicole	x	☐
COCHARD Alain	x	☐	PORCHERON Dominique	☐	x
CRINIÈRE Thierry	x	☐	SALMON Éric	x	☐
DERRÉ Gwendoline	x	☐	SETTIER Patrick	x	☐
ESCARRA Bruno	x	☐	SEVAULT Christophe	x	☐
JARDIN Marine	☐	x	VALLON Sandra	☐	x
MARIE Élise	x	☐			

Nombre de présents : 17

Nombre d'absents excusés : 2 (Mme Isabelle MOUROT, pouvoir donné à M. Philippe CHASSANY ; M. Etienne PATAUX, pouvoir donné à M. Thierry CRINIÈRE)

Votants : 19

Quorum (majorité des membres en exercice : 12) : ✓ atteint

Désignation du secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGCT)

Sur proposition du président de séance, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance : Monsieur Xavier AUBRY est désigné secrétaire de séance.

Vote : Pour 19 | Contre 0 | Abstentions 0 — Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026-075 – SÉNATORIALES : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

M. le Maire a constitué le bureau électoral conformément à l'article R. 133 du Code électoral :

Président	Patrick SETTIER, Maire
Secrétaire de séance	Xavier AUBRY
Conseillers les plus âgés (assesseurs)	Bruno ESCARRA — Philippe CHASSANY
Conseillers les plus jeunes (assesseurs)	Sylvie CADRAN — Gwendoline DERRÉ

RAPPEL DES RÈGLES APPLICABLES

M. le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 284 et L. 290-2 du Code, la commune de Loir-en-Vallée doit élire **7 délégués titulaires** et **4 délégués suppléants**.

M. le Maire a rappelé les règles du scrutin (art. L. 289 du Code électoral) : élection au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

M. le Maire a informé les élus de leur obligation de présence au scrutin sénatorial du 27 septembre 2026 au Mans, et des sanctions encourues en cas d'absence injustifiée (amende de 100 € — art. L. 318 du Code électoral).

Les motifs d'empêchement admis sont : obligation professionnelle, handicap, raison de santé, assistance à une personne malade ou infirme, détention provisoire ou peine privative de liberté n'entraînant pas d'incapacité électorale.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Avant l'ouverture du scrutin, une seule liste de candidats a été déposée auprès de M. le Maire :

Liste n°1 — « Plus loin Ensemble », conduite par M. Patrick SETTIER.

Composition de la liste :

Délégués titulaires :

1. Patrick SETTIER (Maire)
2. Sylvie CADRAN (Conseillère municipale)
3. Christophe SEVAULT (Conseiller municipal)
4. Nicole PEAN (Conseillère municipale)
5. Diego BORDIER (Maire Délégué)
6. Gwendoline DERRÉ (Conseillère municipale)
7. Xavier AUBRY (Maire Délégué)

Délégués suppléants :

1. Élodie MICHAUX (6ème Adjointe)
2. Thierry CRINIERE (Maire Délégué)
3. Sonia BUNEL (2ème Adjointe)
4. Olivier BELLAIR (Maire Délégué)

Un exemplaire de cette liste est annexé au présent procès-verbal.

DÉROULEMENT DU SCRUTIN

Le scrutin a été ouvert à 19 heures 00 minutes. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne.

Le scrutin a été clos à 19 heures 10 minutes.

Les membres du bureau ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

RÉSULTATS DU DÉPOUILLEMENT

Membres en exercice	23
Membres présents à l'appel (dont 2 pouvoirs)	19
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Suffrages déclarés nuls	0
Suffrages déclarés blancs	0
Suffrages exprimés	19
Suffrages liste n°1 « Plus loin Ensemble »	19 (dix-neuf voix)

La liste n°1 « Plus loin Ensemble » obtient la totalité des 7 mandats de délégués titulaires et 4 mandats de suppléants.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

M. le Maire a proclamé élus en qualité de délégués sénatoriaux de la commune de Loir-en-Vallée pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 :

Ordre	Nom et Prénom	Qualité	Mandat
1	Patrick SETTIER	Maire	Titulaire
2	Sylvie CADRAN	Conseillère municipale	Titulaire
3	Christophe SEVAULT	Conseiller municipal	Titulaire
4	Nicole PEAN	Conseillère municipale	Titulaire
5	Diego BORDIER	Maire Délégué	Titulaire
6	Gwendoline DERRÉ	Conseillère municipale	Titulaire
7	Xavier AUBRY	Maire Délégué	Titulaire

Ordre	Nom et Prénom	Qualité	Mandat
1	Élodie MICHAUX	6ème Adjointe	Suppléante
2	Thierry CRINIERE	Maire Délégué	Suppléant
3	Sonia BUNEL	2ème Adjointe	Suppléante
4	Olivier BELLAIR	Maire Délégué	Suppléant

Les délégués et suppléants présents ont accepté leurs fonctions sans opposition.

Résultat du vote – Délibération D 2026-075 :

Pour	Contre	Abstentions
19	0	0

✓ Délibération D 2026-036 adoptée à l'unanimité — 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-076 – EXTENSION ACCUEIL PERISCOLAIRE AU 6^{ème} et 5^{ème} + TARIFS

M. le Maire a présenté la demande d'une famille dont l'enfant, accueilli en garderie périscolaire en classe de 6ème lors de l'année scolaire 2025-2026 sur dérogation, est désormais en 5ème et souhaite continuer à bénéficier de ce service.

La précédente convention autorisant l'accueil en garderie des élèves de 6ème doit être actualisée pour inclure la classe de 5ème, dans les mêmes conditions tarifaires (1,50 €/matin – 1,50 €/soir)).

L'enfant a utilisé le service de manière occasionnelle.

Les membres du Conseil sont d'accord pour actualiser la convention.

Résultat du vote – Délibération D 2026-076 :

Pour	Contre	Abstentions
19	0	0

✓ Délibération D 2026-037 adoptée à l'unanimité — 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

CALENDRIER – PROCHAINES RÉUNIONS

Monsieur le Maire présente le calendrier prévisionnel des prochaines réunions.

Bureau Maires-Adjointes	CM
mercredi 17 juin	vendredi 19 juin

Prochain conseil municipal : vendredi 26 JUIN 2026 à 20h00.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Patrick SETTIER, Maire, déclare la séance levée.

Heure de clôture : 20H30

Le Maire

Patrick SETTIER

A black ink signature of Patrick Settier, consisting of a large, stylized 'P' followed by several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire de séance

Xavier AUBRY

A blue ink signature of Xavier Aubry, featuring a large, fluid loop followed by a series of smaller, connected strokes.

